

# **RECONDUCTION PAI E2 (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE)**

**LE PAI DOIT ETRE RENOUVELE  
CHAQUE ANNEE SCOLAIRE EN UTILISANT  
LE PAI ORIGINAL DONNE EN MAIN PROPRE  
A L'ELEVE OU AUX PARENTS PAR  
L'INFIRMIERE DU LYCEE**

1) EN UTILISANT LE DOCUMENT ORIGINAL DU PAI MIS EN PLACE EN CLASSE DE SECONDE ET TRANSMIS PAR L'INFIRMIERE, LES PARENTS SONT INVITES A REMPLIR **UNIQUEMENT LA PAGE 4** « RECONDUCTION DU PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE » :

- année scolaire
- classe de votre enfant
- date
- noms et signatures des parents et de l'élève

2) ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT CHEZ VOTRE MEDECIN TRAITANT. CE DERNIER EST INVITE A RECONDUIRE LE PAI EN REMPLISSANT **UNIQUEMENT** :

- reconduit le
- signature et cachet du médecin

LE PAI DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ACCOMPAGNE DE L'ORDONNANCE AINSI QUE DES MEDICAMENTS (VEUILLEZ VERIFIER LA DATE DE PEREMPTION QUI DOIT, AU MINIMUM, EXPIRER EN JUILLET 2021).

**AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2020, DERNIER DELAI,  
L'ELEVE DOIT RETOURNER A L'INFIRMIERE  
LE PAI COMPLET**